

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 8 JUIN 2023

N°2023-238 CENTRE AQUATIQUE L'ODYSS – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 attribuant des délégations à la Présidente,

Dans le cadre des travaux de construction du centre aquatique, le titulaire du lot Espaces verts avait également l'entretien pour une durée de 12 mois.

Ce titulaire n'est plus en mesure de continuer ses missions.

Il convient de confier les missions à une autre entreprise.

La Présidente décide de signer le devis de l'entreprise MERIDIONALE ENVIRONNEMENT pour un montant de 7 065,00€ HT pour l'année 2023.

À CHANTONNAY, le 8 juin 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 09/06/2023.